



Recommandation 1912 (2010)¹

Version finale

Investir dans la cohésion familiale en tant que facteur de développement en temps de crise

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire renvoie à sa [Résolution 1720 \(2010\)](#) «Investir dans la cohésion familiale en tant que facteur de développement en temps de crise» et recommande au Comité des Ministres:

1.1. de transmettre cette résolution aux gouvernements des Etats membres, en leur demandant d'en tenir compte dans l'élaboration de leur politique familiale nationale;

1.2. de promouvoir entre les Etats membres un échange de bonnes pratiques sur les politiques familiales et d'inviter les services compétents du Conseil de l'Europe:

1.2.1. à promouvoir une interaction plus stratégique entre différents domaines d'activité et une approche multidisciplinaire concernant les questions familiales au sein de l'Organisation;

1.2.2. à soutenir des politiques régionales et locales visant à renforcer les services publics, afin de favoriser l'instauration d'une société véritablement favorable à la famille et de développer les relations intergénérationnelles au sein de la famille;

1.2.3. à favoriser l'échange de connaissances et l'élaboration de normes sur les politiques en faveur de la famille, afin de mieux comprendre des questions comme celles concernant le genre, la solidarité entre les générations, le vieillissement, la fertilité, les modèles familiaux, ainsi que les jeunes, les enfants, les migrations et la santé, en se plaçant du point de vue de la famille.

1. *Discussion par l'Assemblée* le 27 avril 2010 (13^e séance) (voir [Doc. 12103](#), rapport de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, rapporteur: M. Volontè). *Texte adopté par l'Assemblée* le 27 avril 2010 (13^e séance).

